

8 • LE CHÔMAGE, UNE FAUTE PERSONNELLE ?

Le chômage est généralement perçu comme une faute personnelle au début du XX^e siècle. Les élites le considèrent comme un problème temporaire devant trouver sa solution dans l'équilibre des marchés et l'ajustement « naturel » des prix du travail. Elles jugent qu'un homme apte au travail devrait pouvoir se trouver un emploi et, ainsi, subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Malgré cette perception générale,

l'expérience du chômage peut être très différente selon que l'on soit un homme ou une femme, un Canadien ou un immigrant.

File d'attente à l'entrée de l'œuvre de la soupe,
Asile de la Providence, Montréal, vers 1930.

Archives Providence Montréal



L'économie canadienne repose sur un important bassin de travailleurs journaliers itinérants, souvent immigrants, célibataires ou séparés de leur famille. Ils vivent d'emploi en emploi au gré des cycles économiques, que ce soit dans les industries, les ports, les chantiers, les mines. Lorsqu'ils sont au chômage, plusieurs de ces ouvriers se retrouvent dans la ville industrielle de Montréal, là où les réseaux de transport convergent.

Ces chômeurs itinérants sont repoussés par les organisations d'assistance. Manquant d'options, certains finissent, parfois volontairement, dans les postes de police et la prison commune. La répression du vagabondage et des actes qui y sont liés, comme mendier, flâner, occuper un parc ou « jumper » un train, contribue à une forme de criminalisation du chômage pouvant mener, dans le cas des travailleurs immigrants, à la déportation.



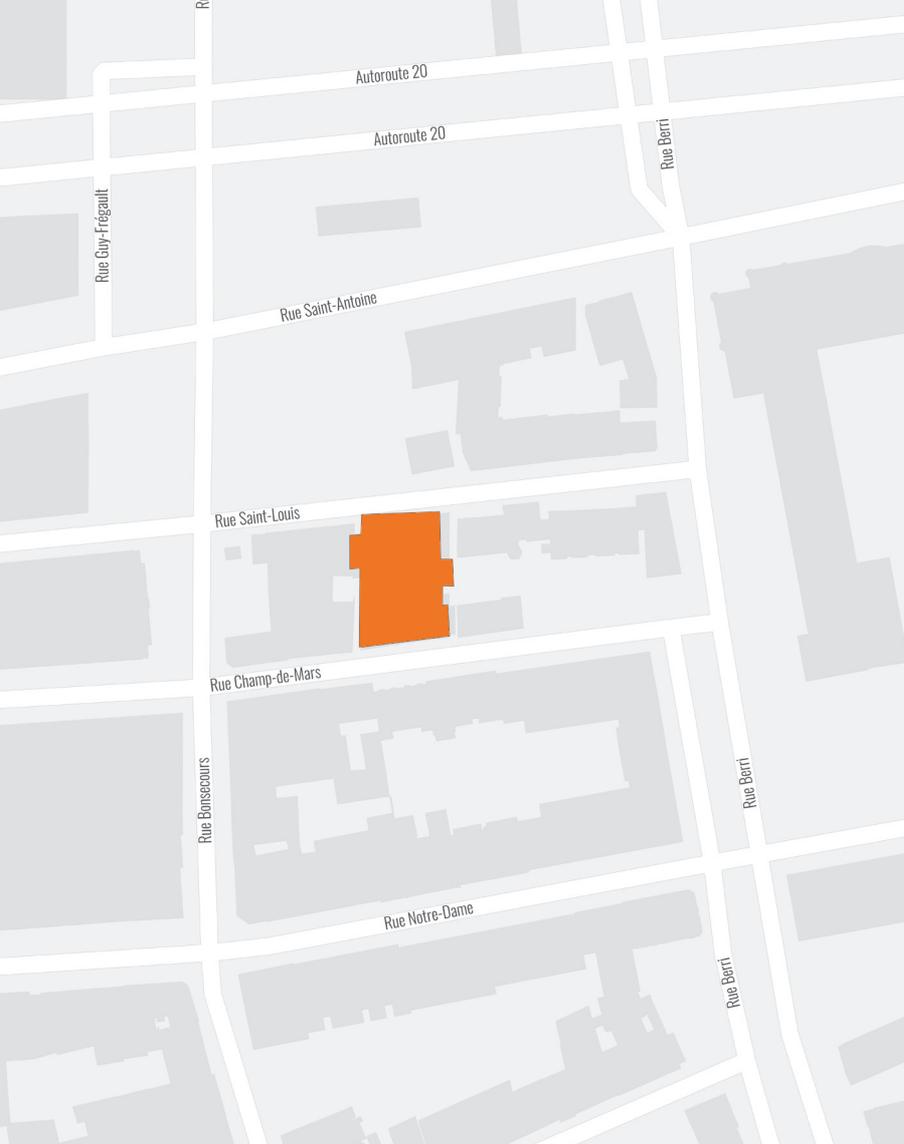
De haut en bas :

Chômeurs jouant aux anneaux en attendant du travail, vers 1935.

Frank Randall Clarke, Musée McCord, MP-1988.59.59

Chômeurs dormant dans un parc, vers 1935.

Frank Randall Clarke, Musée McCord, MP-1988.59.61



Emprise au sol du refuge Meurling, 1918.

D'après Underwriter's Survey Bureau, *Insurance plan of the city of Montreal*, volume I, Toronto, Underwriters' Survey Bureau Limited, 1918. Cartographie : Laura Barreto, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQAM)

LE REFUGE MEURLING

Montréal compte quelques refuges de nuit payants à la fin du XIX^e siècle. Grâce au don testamentaire de l'homme d'affaires Gustave Meurling, l'administration municipale de Montréal ouvre, en 1914, les portes du premier refuge de nuit public pour les hommes « sans asile ». Le refuge Meurling accueille quotidiennement quelques centaines de sans-travail de toutes les origines. On y entre à 18 h 00 et on en ressort à 7 h 45 le lendemain matin pour aller chercher du travail.

Selon le surintendant de l'Assistance municipale de Montréal, Albert Chevalier, le refuge est une institution d'assistance de dernier recours, mais il doit également être « une protection de la société contre la dégradation, la nuisance ou le crime des individus qui deviendraient par le fait même, non seulement une charge aux particuliers, mais à la société tout entière ».

Bien qu'on y entre volontairement, le refuge Meurling s'apparente à une institution carcérale. Le refuge est conçu pour être suffisamment repoussant pour que les chômeurs n'y aient recours que par la contrainte de la faim et de l'épuisement. L'horaire est strict, la surveillance constante et l'intimité inexistante. En 1935, 654 hommes y sont entassés dans deux dortoirs comptant chacun plus de 150 lits de fer superposés. L'alimentation du matin et du soir, composée de pain, de confitures et de café, en plus d'une ration de « bologna » tous les deux jours, est rudimentaire.



De haut en bas :

File d'attente des chômeurs sans domicile
vers 18h00, refuge Meurling, 1933.

Archives de Montréal, VM94/Y1, 17, 34

Chômeurs dans l'attente de la douche et de
l'examen médical, refuge Meurling, 1933.

Archives de Montréal, VM94/Y1, 17, 1769.6





De gauche à droite, de haut en bas :

Chômeurs dans l'attente du repas du soir, refuge Meurling, 1933.

Archives de Montréal, VM94/Y1, 17, 50.3

Chômeurs recevant leur repas du soir, refuge Meurling, 1933.

Archives de Montréal, VM94/Y1, 17, 52.5

Chômeurs dans un dortoir du refuge Meurling, 1933.

Archives de Montréal, VM94/Y1, 17, 52.1



De haut en bas :

Chômeurs dans une salle d'attente,
refuge Meurling, 1933.

Archives de Montréal, VM94/Y1, 17, 52.2

Chômeurs prenant leur déjeuner avant
de quitter le refuge Meurling, 1933.

Archives de Montréal, VM094-Y-1-17-D0051



LA CRISE ET LES SECOURS DIRECTS

Le Canada est l'un des pays les plus touchés par la crise économique des années 1930. Le système d'assistance, dont l'équilibre repose sur la capacité des hommes pourvoyeurs à prendre en charge leurs « dépendants », s'avère bien insuffisant. Les gouvernements en sont conscients, mais entendent tout de même intervenir d'une manière ponctuelle et complémentaire au système d'assistance, craignant qu'une aide trop « généreuse » n'entraîne une crise de la famille patriarcale, le développement d'une culture de la dépendance et un effondrement encore plus prononcé du marché du travail.

Dans cet esprit, les gouvernements adoptent une politique de charité publique offrant des « secours directs » d'urgence aux chômeurs et à leurs familles. À Montréal, les secours hebdomadaires d'environ 5,50 \$

pour une famille de cinq personnes ne paient qu'une partie des dépenses alimentaires. Conformément aux principes de la charité privée, les personnes assistées doivent faire la preuve qu'elles répondent à des critères de bonne moralité et se soumettre au pouvoir discrétionnaire des agences locales chargées d'administrer les secours.

Environ 28 % de la population montréalaise dépend des secours directs à l'hiver 1934. Cette expérience partagée du chômage de masse et des multiples humiliations de la charité publique contribuent grandement au développement de revendications pour la reconnaissance de droits sociaux. Ces protestations encourageront la mise en place du programme fédéral d'assurance-chômage en 1940.